

AFFILIATION D'UN NOUVEAU CLUB JEUNES & SCOLAIRES SAISON 2024-2025

À retourner à FFSC – Scrabble scolaire – 22 rue Esquirol 75013 PARIS
Joindre le règlement de l'affiliation du club scolaire : 20 euros à l'ordre de la FFSc

Coordonnées de l'établissement scolaire (ou de l'association) :

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement (et/ou lieu de l'activité) :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mél (obligatoire) : @

Il est indispensable d'indiquer au moins une adresse électronique valide pour la réception des informations de la FFSc (résultats des concours, envoi du cahier-jeux...)

Coordonnées de l'animateur du club scolaire (ces renseignements ne seront pas publiés sur le site !) :

Nom et prénom de l'animateur :

Adresse personnelle de l'animateur :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mél (obligatoire) : @

Âge des élèves : Poussins (<11 ans) Benjamins (12-13 ans) Toutes catégories d'âge
 Cadets (14-15 ans) Juniors (16-18 ans)

Fréquence et horaires des séances pour les établissements scolaires :

pendant le temps scolaire

après la classe (ou pendant le temps méridien)

jour : horaires :

Si l'activité a lieu dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) :

les élèves pratiquent le Scrabble toute l'année scolaire

les élèves changent d'activité en cours d'année (périodicité :

L'établissement scolaire est-il situé en zone d'éducation prioritaire ? OUI NON Ne sait pas

L'établissement scolaire est-il situé en zone rurale ? OUI NON Ne sait pas

Une fois l'établissement scolaire enregistré auprès de la FFSc, vous recevrez par mél le code-club avec les premiers documents pour débiter l'activité. Votre délégué scolaire régional sera également informé de la création du club, n'hésitez pas alors à le contacter, il sera votre interlocuteur privilégié.

Fait à le

Signature :